



*Signataire : Djawed Sangdel*

*Date de dépôt : 21 janvier 2025*

## **Question écrite**

**Quel est le montant que devrait rembourser chaque étudiant en cas d'application de la proposition du PLR sur la formation universitaire ?**

Dans une récente prise de position, les Jeunes libéraux-radicaux réclament que les personnes qui suivent une formation universitaire en remboursent les frais plus tard.

Comme expliqué dans la presse qui s'en est fait l'écho<sup>1</sup>, ce modèle est des plus injustes socialement car seuls les Suisses qui auraient un revenu insuffisant pour payer des impôts importants devraient rembourser leurs frais d'études. A l'inverse, ceux qui ont un salaire élevé sont, à l'inverse, « rentables », puisqu'ils contribuent davantage via l'impôt à financer le système de formation. Paradoxalement, un think tank libéral comme Avenir Suisse, qui milite aussi pour un remboursement des études, avait émis de gros doutes, car ce modèle « bafoue le principe de l'imposition selon la capacité économique » et poserait ainsi des problèmes juridiques.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quelle est la position du Conseil d'Etat sur cette proposition ?***
- 2. Quelle est la position de la magistrate chargée du DIP ?***
- 3. Quel est le coût moyen d'une formation à l'Université de Genève et dans les différentes HES (chiffres ventilés par faculté/formation si possible svp) ?***

---

<sup>1</sup> <https://www.tdg.ch/les-jeunes-liberaux-radicaux-pour-le-remboursement-des-etudes-441311716169>

4. *Quel serait le montant que devrait rembourser chaque étudiant en cas d'application de la proposition du PLR ?*